

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 21.03.2023

Date d'affichage : 21.03.2023

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

L'an deux mille vingt- trois et le vingt-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de mars, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames REYNAUD - DUMONTIER - GARCIN - REVERSAT – PIGASSOU–BERNAYS - LUCCHINI - RICCI

Messieurs GUISS-SPENGLER - AUBOIS – GAGGIOLI –GARCIA - BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – GROUILLER- SEGURRA – MOUREN –OLIVE - VIAL – BRETTE

Etaient excusés : MM. RASTELLO (pouvoir à M. GAGGIOLI) Mmes DOMEIZEL (pouvoir à M.GROUILLER) - COUTON (pouvoir à Mme REYNAUD) - KURKDJIAN (pouvoir à M. AUBOIS) LAFOND Martine ( pouvoir à M. VIAL)

Etaient absents : Mme LAFON Nathalie

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 023-23**

**MISE A DISPOSITION CONTRE REDEVANCE D'UN BUREAU DANS L'HOTEL DE VILLE AU DEPUTE DE LA  
5<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Jean-François LOVISOLO, Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de Vaucluse, sollicite la mise à disposition d'un bureau au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (salle jouxtant le bureau de Monsieur le Maire) afin de recevoir le public et d'organiser les permanences hebdomadaires et de pouvoir disposer d'un espace pour travailler en dehors des journées à l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à disposition de Monsieur le Député ce local ainsi qu'une connexion internet. En contrepartie, le Député versera à la commune la somme de 300 € par mois. La mise à disposition débuterait à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 pour s'achever au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE la mise à disposition à Monsieur Jean-François LOVISOLO, Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de Vaucluse, d'un bureau au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (salle jouxtant le bureau de Monsieur le Maire) moyennant le paiement de la somme de 300 € par mois

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Jean-François LOVISOLO la convention de mise à disposition à intervenir, et à encaisser pour le compte de la commune le montant de la mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

François-Xavier GUISS-SPENGLER,  
Maire,



Eric SEGURRA,  
Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois